

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
**Le dépôt de la version finale
du Plan stratégique « PAC » wallon**

Monsieur le Ministre,

La Commission européenne, dans ses observations rendues fin juin sur le plan stratégique « PAC » déposée par la Wallonie, mentionnait plusieurs remarques auxquelles le Gouvernement se devait de répondre, avant le 30 septembre 2022, en apportant les renseignements nécessaires ou en ajustant la version initiale du Plan stratégique. Je pense notamment à leur remise en question des aides couplées bovins sans charge UGB proposées par le Gouvernement wallon.

Monsieur le Ministre, comment avez-vous défendu le point de vue de la Wallonie par rapport aux aides couplées auprès de la Commission? Comment avez-vous mené les discussions afin de remettre ce plan stratégique final?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Nous avons travaillé de façon extrêmement approfondie avec la Commission et avons été en contact avec un grand nombre de parties prenantes ou d'organisations représentatives. Où en sommes-nous au moment où nous nous parlons ?

Comme vous le savez, le 25 mai dernier, nous avons reçu le courrier de la Commission qui contenait 210 observations et remarques sur notre Plan stratégique wallon. S'en sont suivis de très nombreux échanges entre l'administration et la Commission européenne et dans certains cas, l'administration, le cabinet et la Commission européenne. L'administration – et vraiment, je les remercie encore chaleureusement – a travaillé d'arrache-pied. Je tiens à souligner tout le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans une matière qui est non seulement abondante, complexe, mais aussi cruciale pour répondre le plus précisément possible à la Commission. Je me permets de le rappeler, j'ai aussi sollicité une entrevue personnelle avec le commissaire européen et son équipe le 12 septembre dernier pour lui faire part des points sur lesquels il nous était plus difficile de répondre à la Commission ou de nous rallier au point de vue de la Commission compte tenu notamment de notre accord de gouvernement et de l'équilibre interne au projet de Plan stratégique que nous avons proposé. Les principales modifications qui ont été apportées au Plan concernent principalement deux points : d'une part, le soutien couplé vaches viandeuses et l'écorégime maillage écologique. Compte tenu de ce dialogue intense avec la Commission, nous avons eu l'occasion de soumettre officieusement des pans entiers à la Commission européenne et le point, pour répondre à votre question, Madame Schyns, est à l'ordre du jour de ce Gouvernement, c'est-à-dire dans 48 heures.

Le point ou les deux points spécifiques qui concernent les remarques plus importantes de la Commission sont restés les mêmes. Le premier concerne l'écorégime maillage écologique. Pour résumer son propos, la Commission considérerait que nous sursubsidions. Nous subsidions doublement, si je puis dire, l'écorégime maillage écologique. Notre volonté au sein du Gouvernement et ma volonté personnelle sont de soutenir fortement ce dispositif de maillage écologique. C'est la raison pour laquelle nous avons cherché des alternatives pour continuer à mobiliser un soutien fort au maillage écologique, mais répondre en même temps à l'objection de la Commission concernant cette approche « de double ou de sursubventionnement du maillage écologique ».

Par ailleurs, en ce qui concerne le deuxième point, celui-ci est dédié au soutien couplé animaux mais aussi protéagineux. Comme vous le savez un pourcentage maximum 21,3 %, Madame Cassart-Mailleux du budget des aides du premier pilier de la PAC est dédié au soutien couplé. Au vu des difficultés rencontrées par le secteur tant au niveau des éleveurs, de l'amont que de l'aval de la filière, il me tient fort à cœur de pouvoir maintenir un soutien couplé conséquent à l'élevage en Wallonie, pour lequel j'ai obtenu, lors d'un entretien antérieur, l'accord de la Commission européenne.

Des efforts substantiels avaient déjà été réalisés pour assurer un revenu aux éleveurs tout en respectant la liberté de produire, le maintien des prairies, mais aussi le respect de l'environnement.

Je me permets de citer quatre éléments qui me paraissent importants :

herbivores en 2026, avec un lissage dans le temps qui consacre la réduction du nombre d'animaux admissibles, qui sera calculée au prorata de la densité en bétail maximale prévue au cours d'une année.

J'espère que celles et ceux qui ne sont pas les plus familiers du dossier agricole ou des fermes nous suivent toujours, mais j'aurai l'occasion de détailler tout cela à la faveur du PAC Tour, qui, Madame Schyns, commence bien la semaine prochaine à un rythme très soutenu, comme vous l'avez observé.

Je pense que, avec cette proposition, nous assurons au secteur un équilibre à la fois au niveau des trois piliers de la durabilité – économique, environnementale et sociale –, mais aussi que nous répondons aux objections de la Commission.

La Commission a pu marquer un accord sur cette formule telle que je viens de la décrire.

Pour celles et ceux que j'aurais perdus dans les lacets de ces UGB herbivores superficie fourragère, je suis évidemment à votre disposition dans la foulée de la Commission.

En ce qui concerne le second pilier, il n'y a pas de modification majeure, mais, à la demande de la Commission, par contre, beaucoup d'informations complémentaires ont été apportées, essentiellement sur les soutiens octroyés par la Wallonie en dehors du plan stratégique.

La conditionnalité, en particulier les BCAE 6 et 7, a également été adaptée. Vu l'intensité des allers-retours entre l'administration et les services de la Commission et le délai très court pour introduire la version définitive du document, il n'a pas été possible d'associer systématiquement les organisations représentatives à l'ensemble de ces étapes ultérieures de négociation.

Cependant, je peux vous indiquer que les positions des unes et des autres me sont particulièrement bien connues. D'aucunes de ces organisations n'ont pas manqué, d'ailleurs, de me les rappeler spontanément, mais nous avons veillé à ce que les réponses soient apportées en tenant compte à la fois des objections de la Commission, mais aussi des positionnements tels qu'antérieurement manifestés par les différentes organisations.

Nous approchons, me semble-t-il, du but. Je ne sais plus quel pourcentage j'avais indiqué précédemment, mais nous sommes aujourd'hui en phase ultime, si je puis dire, de la finalisation de cet important dossier.

J'aimerais terminer mon propos en remerciant l'administration pour le travail incroyable qui a été mené, les parties prenantes, les collègues de Gouvernement, ainsi que mon équipe pour l'investissement très considérable qui a été réservé à ce dossier, qui, bien évidemment, nécessite qu'il soit structuré de la manière dont il l'a été.

